

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 27 JUIN 2023

### DÉLIBÉRATION N° B.2023-43

### ANIMATION PROGRAMME D'ECONOMIES D'EAU (2023-2025)

Date de la convocation  
20/06/23

Le 27 juin 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Madame Renée NICOUX.

#### Collège Régional

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
	BARAT Geneviève	X		
	CAVITTE Pascal			
	DELIBIT Sandra			
	MICHON Marie-Hélène			
	PLAZANET Mélanie			
	SERRE Françoise		Renée NICOUX	X

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
19	ARFEUILLERE Christophe			
	CORNELISSEN Jacqueline	X		
	PETIT Christophe		Jacqueline CORNELISSEN	X
23	DEFEMME Catherine			
	MARTIN Valéry			
87	LARDY Brigitte	X		

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
HCC	BRUGERE Philippe		Jean Pierre BOSDEVIGIE	X
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X		
CGS	NICOUX Renée	X		
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X		

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés
19	BOUDIN Clément			
	HORNEBECK Catherine	X		
	MIGNAUT Thomas			
	POUYAUD Bernard	X		
23	MAGRIT Gilles			
	MOUNAUD Patrick		Sylvie SAVIGNAC	X
	SALVIAT Gérard		Bernard POUYAUD	X
87	LAHAYE Françoise		Catherine HORNEBECK	X

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable du service administratif)



## **CODE PROJET : 3206**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

##### **Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales**

##### **Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau**

**Mesure 13 : Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques**

**Mesure 14 : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés**

**Mesure 15 : Préserver la qualité des eaux**

#### **Axe 2 – Millevaches, territoire en transition**

##### **Orientation 5 : stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

**Mesure 21 - Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement**

**Mesure 22 : - Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement**

**Mesure 25 - Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable**

#### **Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

##### **Orientation 7. Transmettre les savoirs du territoire**

**Mesure 34 - Concourir à la formation des acteurs du territoire**

##### **Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

**Mesure 38 - Développer les coopérations**

### **Contrat de Parc 2023-2026 - Fiche action 3.1 : programme d'accompagnement du territoire aux économies d'eau**

#### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

**Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

**Vu** la délibération n°B.2020-86 du bureau syndical du 26 novembre 2020 concernant le programme d'adaptation au changement climatique

#### **Considérant :**

- L'implication du PNR de Millevaches en Limousin dans la préservation des milieux aquatiques au travers des différents contrats territoriaux ;
- L'implication du PNR de Millevaches en Limousin dans le programme d'adaptation au changement climatique ;
- Les objectifs de gestion quantitative et d'économies d'eau des SDAGEs Adour Garonne et Loire Bretagne et des SAGEs du territoire.

## **Contexte :**

---

La densité de cours d'eau, le nombre important de sources et de zones humides, ont donné l'impression trompeuse d'une ressource en eau de qualité et illimitée en quantité sur le territoire – et par extension aux territoires alimentés en aval. Cependant, du fait de la nature granitique et imperméable du sous-sol, les réserves souterraines sont rares, peu profondes, déconnectées les unes des autres et très dépendantes de l'occupation du sol, de son évolution et des usages associés. Seules les zones humides permettent un stockage naturel de l'eau sur notre territoire, ou de façon marginale et peu accessible les failles granitiques. Depuis 2018, les tensions, sur cette ressource, n'ont jamais été aussi prégnantes. La question de l'eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, est au cœur des préoccupations et réflexions menées à grande échelle en tenant compte du changement climatique et de ses conséquences : des réponses locales sont nécessaires pour le territoire et partager les responsabilités d'un sujet de grande ampleur.

## **Description du projet :**

---

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNRML) s'empare de ce sujet, au travers de la mise en place d'un dispositif transversal et intégrateur sur la gestion quantitative et les économies d'eau. Ce programme d'accompagnement technique et financier a pour objectifs de réduire la consommation directe et indirecte de l'eau sur le territoire et de resserrer la prise de conscience collective sur les liens étroits qui existent entre le petit et le grand cycle de l'eau. L'animation et les actions seront déclinées de manière pertinente sur l'ensemble du territoire du Parc en fonction des publics-cibles identifiés : les habitants, les scolaires et périscolaires, les collectivités et les entreprises.

L'animation de ce programme débuterait à l'automne 2023 et a vocation à se pérenniser voir se développer et s'étoffer.

La présente délibération est spécifique à l'animation de ce nouveau dispositif, prévu au contrat de Parc 2023-2026 (financement régional inscrit uniquement en 2023 pour le démarrage et visant un accompagnement financier des Agences de l'eau intégralement par la suite).

L'animation, à hauteur de 0,5 ETP (création) vise à :

- Mener des diagnostics de consommation et d'équipement auprès des consommateurs d'eau (auprès des différents publics cibles), organiser et structurer les acteurs pour des projets communs, de partages et d'économies d'eau. L'accompagnement proposé par le Parc conduira à des opérations d'investissements qui pourront être financées via les outils déclinés ci-après
- Mettre en œuvre la section d'investissement prévue au contrat de Parc 2023-2026 en maîtrise d'ouvrage externe (dispositifs expérimentaux d'économies d'eau, d'équipements sobres, ...)
- Proposer l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de porteurs de projets (des études scénarii, aux montages financiers, au recrutement de prestataires)
- Assurer une communication sur les enjeux et les solutions

## **Plan de financement prévisionnel des actions menées par le PNRML**

Les financements pour l'animation de ce programme sont présentés ci-dessous par année et jusqu'à l'horizon de fin 2025, période pressentie de mise en route de ce nouveau projet permettant un recul suffisant pour étudier une montée en puissance sur un second temps.

**Année 2023** (sur la base d'une animation à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023)

Descriptif	Montant dépenses prév.	Agence de l'Eau Adour-Garonne		Agence de l'eau Loire Bretagne		Région Nouvelle Aquitaine		Autofinancement	
		Montant attendu en €	Taux d'aide attendu	Montant attendu en €	Taux d'aide attendu	Montant attendu en €	Taux d'aide attendu	Montant attendu en €	Taux
Animation 0,5 ETP	10 000 €	4 000	40 %	4 000	40 %	2 000	20%	-	-
Frais liés au poste*	3 000 €	600	20%**	600	20%**	-	-	1 800	60%
<b>TOTAL</b>	<b>13 000 €</b>	<b>4 600 €</b>		<b>4 600 €</b>		<b>2 000€</b>		<b>1 800€</b>	

**Année 2024**

Descriptif	Montant dépenses prév.	Agence de l'Eau Adour-Garonne		Agence de l'eau Loire Bretagne		Autofinancement	
		Montant attendu en €	Taux d'aide attendu	Montant attendu en €	Taux d'aide attendu	Montant attendu en €	Taux
Animation 0,5 ETP	20 000 €	8 000	40 %	8 000	40 %	4 000	20%
Frais liés au poste*	6 000 €	1 200	20%**	1 200	20%**	3 600	60%
<b>TOTAL</b>	<b>26 000 €</b>	<b>9 200 €</b>		<b>9 200 €</b>		<b>7 600€</b>	

**Année 2025**

Descriptif	Montant dépenses prév.	Agence de l'Eau Adour-Garonne		Agence de l'eau Loire Bretagne		Autofinancement	
		Montant attendu en €	Taux d'aide attendu	Montant attendu en €	Taux d'aide attendu	Montant attendu en €	Taux
Animation 0,5 ETP	20 000 €	8 000	40 %	8 000	40 %	4 000	20%
Frais liés au poste*	6 000 €	1 200	20%**	1 200	20%**	3 600	60%
<b>TOTAL</b>	<b>26 000 €</b>	<b>9 200 €</b>		<b>9 200 €</b>		<b>7 600€</b>	

\*sur la base de 12 000 € de frais pour 1 ETP sur 12 mois. Pour l'AEAG, il s'agit de la somme des frais directs et indirects.

\*\* Ce taux correspond à la prise en charge à 40% des frais sur la part dévolue à chaque agence

Les plans de financement prévisionnels 2024 et 2025 sont ceux estimés minimums et sont en cours de négociation pour faire l'objet d'un déplafonnement des aides publiques à hauteur de 100 %.

**Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider l'engagement du PNR de Millevaches en Limousin dans la mise en place d'une animation pérenne portant sur les économies d'eau directes et indirectes ;
- de valider la création d'un poste à hauteur de 0,5 ETP ;
- de valider le plan de financement associé à l'animation du projet sur la période 2023-2025 ;
- d'autoriser le Président à :
  - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
  - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre correspondant.

#### LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

#### DECIDE A L'UNANIMITE :

- de valider l'engagement du PNR de Millevaches en Limousin dans la mise en place d'une animation pérenne portant sur les économies d'eau directes et indirectes ;
- de valider la création d'un poste à hauteur de 0,5 ETP ;
- de valider le plan de financement associé à l'animation du projet sur la période 2023-2025 ;
- d'autoriser le Président à :
  - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
  - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - Prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4	0	0
Départemental = 6	2	2	3	6	0	0
Communes = 8	1	2	5	5	0	0
EPCI = 4	1	3	4	4	0	0
TOTAL = 24		8	14	19	0	0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
 Pour Extrait certifié conforme  
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en  
 Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
 du contrôle de légalité le 4/07/2023  
 Et qu'elle a été affichée le 5/07/2023

**REÇU LE**  
**04 JUL. 2023**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
**(CORRÈZE)**

